



Consacrée à la promotion de **jeunes artistes**, encore **étudiants** ou **récemment diplômés** (issus de cursus différents), la Galerie du Crous accueille tout au long de l'année une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives.

Lieu stratégique où les univers artistiques se croisent, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, en plein cœur du quartier de Saint Germain des Prés (11 rue des Beaux-arts, dans le 6ème arrondissement). **160 m² d'exposition** sur deux étages, dont un très bel espace sous verrière où chacun peut ainsi confronter son travail à la critique et au public.

Un **appel à candidature** est ouvert tous les deux ans permettant aux **artistes étudiants** ou en voie de professionnalisation (**diplômés depuis moins de 5 ans**) de bénéficier de **deux semaines d'exposition** avec un **accompagnement** sur la communication, la préparation et le montage de l'exposition. Les exposants sont sélectionnés par un **jury** composé de professionnels du monde de l'Art Contemporain. La sélection s'effectue à partir d'un **dossier de candidature** et d'une **oeuvre originale**.

Le Crous de Paris n'intervient nullement dans les transactions entre les artistes et les éventuels acquéreurs de leurs œuvres, sa vocation d'aide à la jeune création s'attachant avant tout à privilégier la promotion des plasticiens aussi bien en direction de la presse spécialisée que des amateurs d'art et du grand public, en excluant toute pratique commerciale.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 17 février 2020

- Convenir d'un rendez-vous avec la responsable de la galerie pour déposer votre **dossier de candidature** et présenter le projet d'exposition - ou adresser le par courrier avant la date limite de candidature, cachet de la poste faisant foi. Vous pouvez **candidater dès novembre 2019**.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Votre dossier doit **rendre compte de votre travail** et présenter votre **projet d'exposition** :

- une note d'intention
- présentation de votre travail (texte de présentation, article de presse, écrits de vos professeurs)
- un curriculum vitae (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
- des visuels légendés de vos œuvres, présentant tous les aspects de vos travaux, pour renseigner au mieux les membres du jury.

Votre dossier doit aussi contenir l'un des éléments suivants **justifiant vos droits à exposer** dans la galerie :

- carte d'étudiant, le cas échéant
- photocopie de votre diplôme pour les jeunes diplômés

Attention ! Les candidats sont nombreux, et les membres du jury doivent pouvoir **consulter votre dossier facilement** :

- documents papier uniquement (sauf cas exceptionnels)
- pas de feuilles volantes : les documents doivent être reliés entre eux, insérés dans un classeur ou un protège-documents, de manière à ce que les membres du jury puissent le feuilleter

DÉPÔT D'UNE OEUVRE ORIGINALE

- Déposer une **oeuvre originale** à la Galerie du Crous la veille du jury de sélection pour la délibération (la date sera communiquée aux artistes tout d'abord retenus sur dossier)

POUR LES ARTISTES SÉLECTIONNÉS :

- une **convention** d'occupation de la galerie est signée 6 mois avant le début de l'exposition entre le Crous de Paris et chaque exposant
- tous les artistes sélectionnés sont soumis à une **location d'espace** >> détails et tarifs sur demande
- édition et diffusion d'un **dossier de presse** par la galerie trois mois avant l'exposition
- édition et diffusion d'**affiches et cartons d'invitation** par la galerie un mois avant l'exposition
- chaque candidat sélectionné bénéficie de **2 semaines d'exposition** (programmation 2021-2022)
- les exposants doivent assurer l'accueil du public et le **gardienage** de leurs œuvres pendant toute la durée de l'exposition